



ANNEXE I – CONTRAT No ...

CONTRIBUTION A L'OBSERVATOIRE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

ANNEXE TECHNIQUE

Appel d'offre JRC/IPR/2014/H.3/0026/OC

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1 PAYS CONCERNES	3
1.2 Contexte institutionnel régional	3
1.2.1 La Commission des Forêts d'Afrique Centrale	3
1.2.2 L'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale	3
1.2.3 Cohérence avec les autres interventions de l'UE	4
1.2.3.1 Principaux acquis des projets FORAF et CEOFAC	5
1.2.3.2 Leçons tirées après 7 ans d'OFAC	6
2. INTERVENTION DU PRESTATAIRE	7
2.1 Consolidation de la base de connaissances et des systèmes de suivi	7
2.2 Implication renforcée de l'OFAC dans les processus de décision	9
2.2.1 Cellule technique OFAC	9
2.2.2 Lien avec la COMIFAC et le PFBC	10
2.2.3 Lien avec les administrations nationales	10
2.2.4 Lien avec les acteurs locaux et sous-régionaux	11
2.3 Production de documents de synthèse et d'outils de communication	11
2.3.1 Etat des Forêts 2016	11
2.3.2 Etat des Aires Protégées	12
2.3.3 Site Web	12
2.4 Lieu et durée du projet	12
3. BESOINS	13
3.1 Ressources humaines	13
3.1.1 Experts long-terme senior	13
3.1.2 Experts long-terme junior	14
3.1.3 Personnel d'appui local	15

3.1.4 Experts thématiques d'appui	15
3.2 Missions	16
3.3 Sous-contrats.....	16
3.4 Installations et équipements mis à disposition par le prestataire	16
3.4.1 Bureaux et logements	16
3.4.2 Véhicules.....	17
3.4.3 Equipement informatique et de bureau.....	17
4. SUIVI DU PROJET	17
4.1 Produits à délivrer.....	17
4.1.1 Rapports intermédiaires et final	17
4.1.2 Etat des Forêts	18
4.1.3 Base de données et site Web	18
4.2 Suivi de l'exécution	18

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 PAYS CONCERNES

Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Burundi, Sao Tome e Principe, Tchad.

1.2 Contexte institutionnel régional

1.2.1 La Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Les forêts d'Afrique centrale représentent le second plus grand massif de forêts tropicales au monde et sont globalement encore en meilleur état que beaucoup d'autres massifs. Le taux de déforestation y reste relativement faible, hormis çà et là des zones de déforestation intense. Mais, ces forêts sont soumises à des pressions croissantes qui pourraient à terme entraîner une très forte dégradation et accroître la pauvreté des populations très nombreuses qui dépendent encore étroitement des ressources naturelles qu'offre la forêt.

Pour faire face à ces nombreux défis, les Chefs d'Etat d'Afrique centrale se sont solennellement engagés en mars 1999 en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, dans le respect du droit des peuples de la sous-région à mobiliser judicieusement les ressources forestières pour soutenir les efforts de développement économique et d'amélioration de leurs moyens d'existence. Un Plan stratégique dit « Plan de Convergence » a été à cet effet développé.

Ledit plan prévoit en son axe stratégique 2 intitulé « Connaissance de la ressource » la création d'observatoires des forêts, tant au niveau sous-régional (Afrique centrale) qu'au niveau national dans chacun des pays.

Ce plan a été révisé en 2014. L'axe stratégique « Connaissance de la Ressource » fait maintenant partie de l'axe transversal « Recherche-développement », même si les axes consacrés à la formation d'une part et à la sensibilisation/communication d'autre part

1.2.2 L'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale

L'établissement de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) avec l'appui des projets FORAF et CEOFAC (2007-2014) constituent une réponse à la préoccupation ci-dessus évoquée de l'axe N°2 du plan de convergence. Un tel observatoire permet à la sous-région et à ses partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers.

L'approche retenue dans la conception d'OFAC, qui fait appel en priorité aux ressources humaines de la région, fait du développement de cet outil un véritable exercice de renforcement de capacités aux niveaux nationaux et régionaux. Les principaux pourvoyeurs de données sont la COMIFAC et ses organismes spécialisés comme le RAPAC, les Ministères en charge des forêts et de l'environnement, les opérateurs privés concessionnaires de titres forestiers, les gestionnaires des aires protégées, les ONGs et cabinets aménagistes impliqués dans la gestion durable et la conservation, des projets internationaux, des centres de recherche et des universités.

La phase actuelle du support européen à l'OFAC s'achèvera en décembre 2014. Ce projet financé Européenne vise d'une part à consolider les acquis du projet initial FORAF en les améliorant, et d'autre part à institutionnaliser l'OFAC et l'étendre dans les quatre autres pays de la COMIFAC qui n'avaient pas participé à la première phase du projet (Burundi, Rwanda, Sao Tome et Tchad).

Suite à une décision du conseil des ministres de la COMIFAC, l'OFAC est devenu une cellule spécialisée de la COMIFAC en charge de la coordination de l'observatoire des forêts. En janvier 2011, une décision du Président en exercice de la COMIFAC a repris cette décision du Conseil des Ministres et l'a formulée sous forme d'un acte portant création d'une Cellule de Coordination OFAC dont le siège est basé au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé. Cet acte précise également le mandat de ladite cellule en stipulant que celle-ci est chargée de la coordination de l'OFAC, des relations avec les antennes nationales et de la collaboration avec l'OSFAC et l'ensemble des partenaires. Par ailleurs l'acte ci-dessus mentionné ajoute que l'OFAC est constitué d'une Cellule technique basée à Kinshasa chargée de la gestion des bases des données.

1.2.3 Cohérence avec les autres interventions de l'UE

Au niveau régional, la Commission Européenne est le bailleur de fonds le plus important dans le secteur forestier pour aménager durablement les écosystèmes forestiers et sauver des zones protégées qui représentent un « bien public mondial ». Les principaux programmes et projets ont concerné des secteurs complémentaires : l'aménagement durable et la lutte contre l'exploitation illégale (projets FLEGT, Projets d'appui à la gouvernance forestière par la mise en place d'Observateurs Indépendants, du contrôle forestier...), la conservation des aires à haute biodiversité (ECOFAC RAPAC, programme en RDC...), les questions de bois-énergie (projet Makala), le renforcement des capacités de gestion (ERAIFT, Université de Kisangani) et la recherche forestière (station de Makokou, Université de Kisangani). Le point commun de tous ces projets est qu'ils pourront exploiter de manière optimale leur potentiel et leur complémentarité par la confrontation avec des mécanismes de suivi et l'accès à des informations de qualité, mises à jour en continu.

Au plan politique, la communication de la Commission sur la déforestation ¹ mentionne l'impérieuse nécessité de systèmes de suivi de qualité basés en partie sur l'imagerie satellitaire et d'observatoires régionaux. « L'efficacité d'une politique dépend de la qualité des informations et des systèmes de suivi. La surveillance de la dégradation des forêts, en particulier, nécessitera des efforts spécifiques ainsi que des définitions et des critères communs. Grâce aux progrès techniques dans le domaine des logiciels, des satellites et des techniques de communication, les instruments de surveillance des forêts sont devenus moins chers et plus accessibles. Il est toutefois urgent de combler les lacunes qui subsistent. Les capacités propres des pays doivent être développées afin d'établir des systèmes nationaux de surveillance et de vérification de grande qualité permettant de mesurer les progrès et de garantir la mise en conformité. Pour y parvenir, il serait possible de recourir aux initiatives et méthodes communautaires déjà mises en œuvre par le Centre commun de recherche (...). Il conviendrait aussi de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives régionales telles que l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale dans d'autres régions tropicales ». Le Centre Commun de Recherche réalise un inventaire complet de la déforestation au

¹ Combattre la déforestation et la dégradation des forêts pour lutter contre le changement climatique et la diminution de la biodiversité. COM(2008) 645 final du 18.10.2008

niveau global, le projet TREES, en partenariat avec la FAO (FRA 2010) en mettant au point des techniques novatrices d'analyse d'images. Ces techniques sont complémentaires de celles utilisées dans le cadre d'OFAC et permettent d'inscrire celui-ci dans une perspective mondiale. D'autre part, la Commission, par son initiative FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade), vise à réduire l'exploitation illégale des forêts. Des accords volontaires de partenariat sont en cours négociation avec la plupart des pays d'Afrique Centrale.

1.2.3.1 Principaux acquis des projets FORAF et CEOFAC

Les projets FORAF et CEOFAC se sont construits autour de 3 résultats principaux.

Résultat 1 : Les systèmes de suivi sont opérationnels et fournissent les informations nécessaires à la gestion durable des ressources et aux négociations internationales par les activités suivantes :

- l'estimation des taux de déforestation et de dégradation forestière et des quantités de carbone associées au moyen d'inventaires de terrain et d'études d'observation de la terre,
- le suivi de l'exploitation forestière au moyen d'indicateurs collectés par les opérateurs, d'études d'observation de la terre et de l'intégration avec les contrôles de terrain,
- la consolidation régionale et la diffusion internationale des informations sur la biodiversité des forêts d'Afrique Centrale, notamment en lien avec le projet BIOPAMA.
- La consolidation des informations institutionnelles : lois, capacités, projets...
- La compilation de données géographiques de référence et le développement d'une interface géographique 'open-source'.

Résultat 2 : L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale est opérationnel et durable par les activités suivantes :

- la reconnaissance du statut d'OFAC au sein de la COMIFAC et l'adoption d'un plan de développement d'OFAC avec tous les partenaires du PFBC,
- la collecte de données décentralisée par les services nationaux et les autres contributeurs, étendue à tous les pays de la COMIFAC,
- l'adoption d'un modèle de partage de données basé sur les licences 'open-source Creative Commons'.
- la publication de l'Etat des Forêts du Bassin du Congo 2008, 2010 et 2013 et la diffusion en continu des résultats sur le site Web d'OFAC (www.observatoire-comifac.net)

Résultat 3 : Les capacités humaines en matière de gestion et d'utilisation de l'information environnementale sont renforcées par les activités suivantes:

- la collaboration avec les institutions de formation et d'information environnementale régionales et internationales,
- le partenariat avec les services de fourniture et les nouvelles infrastructures d'acquisition de données satellitaires,
- l'organisation d'ateliers scientifiques sur les questions de changement de couvert forestier et de carbone terrestre dans les forêts du Bassin du Congo.

Il est utile de préciser que le contractant réalisant l'appui à OFAC dont le présent appel d'offres est l'objet n'aura de relations contractuelles qu'avec le JRC, tandis que la COMIFAC sera associée par le comité de pilotage qui sera mis en place.

1.2.3.2 Leçons tirées après 7 ans d'OFAC

Depuis la publication du premier Etat des Forêts en 2006, des progrès considérables ont eu lieu dans la production et circulation de l'information sur les forêts. Toutefois, certaines décisions nationales de gestion et de positionnement dans les négociations internationale souffrent encore d'informations, soit fragmentaires, soit peu coordonnées :

- Les estimations de déforestation sont maintenant accessibles pour le Bassin du Congo au niveau national, ce qui est un élément important pour les négociations REDD, mais les estimations de dégradation sont encore extrêmement imprécises et requièrent la combinaison d'images satellitales à très haute résolution et d'inventaires de biomasse précis.
- La compréhension des facteurs de déforestation et de dégradation forestière est encore lacunaire. En particulier, des estimations sérieuses de l'impact du bois-énergie sur la dégradation du couvert forestier manquent encore à ce jour.
- Le suivi routinier de la gestion forestière manque d'un lien avec des données satellitales acquises en permanence² et d'un centre régional de traitement de ces images. Le lien avec les systèmes de contrôle de terrain de l'exploitation (Mécanismes de control forestier, Observateur Indépendant, suivi des engagements dans le cadre de FLEGT...) n'est pas assez développé.
- Les innombrables inventaires de biodiversité de la région ne sont pas consolidés au sein d'institutions régionales et dès lors pas transférés dans des bases mondiales (GBIF), ce qui réduit la visibilité de la valeur de ces services environnementaux de l'Afrique Centrale.
- Les capacités locales de traitement de l'information ne sont pas assez développées et les ressources existantes ne trouvent pas de terrain d'application de leurs compétences par déficit de collaboration entre les centres de formation et les structures à vocation opérationnelle comme OFAC.
- La communication des informations doit être plus ciblée vers les décideurs, à quelque niveau qu'ils soient. Trop souvent, les données scientifiques ne débouchent pas sur des prises de décision plus éclairées par manque de cet outil de communication.
- Le lien entre le centre régional d'OFAC et les services nationaux compétents reste trop distant et ces derniers ne se considèrent pas entièrement partie prenante de l'Observatoire.

² Pour la question de la disponibilité en données satellite, une session complète a été dédiée à cette question lors du congrès de Brazzaville <http://observatoire-comifac.net/carbonCconfBrazza.php>

2. INTERVENTION DU PRESTATAIRE

Le présent appel d'offres couvre le support à l'OFAC dans les deux sites d'intervention : Kinshasa et Yaoundé. La section ci-dessous décrit les activités du prestataire.

Les activités demandées au prestataire concernent :

- **La consolidation de la base de connaissances sur les forêts et les Aires Protégées (APs) d'Afrique Centrale et des systèmes de suivi,**
- **L'implication renforcée dans les processus de décision de la COMIFAC et la consolidation des liens avec les points focaux nationaux et les acteurs régionaux et internationaux,**
- **La production de documents de synthèse.**

Les paramètres minimaux requis pour chaque composante sont détaillés dans cette section, mais le prestataire pourra aller au-delà de ce minimum et sera évalué sur la qualité (exhaustivité et pertinence) de chaque composante.

2.1 Consolidation de la base de connaissances et des systèmes de suivi

Dans les premières phases de l'Observatoire, une base de connaissances et plusieurs systèmes de suivi ont été mis en place. Cette base et systèmes doivent être maintenus et développés par l'OFAC, et diffusées via le site Web www.observatoire-comifac.net ainsi que par l'Etat des Forêts 2016.

Base de connaissances

- Contexte physique et écologique: topographie, géologie, hydrographie, climat, types forestiers
- Biodiversité : valeurs en termes d'habitats et espèces (amphibiens, reptiles, mammifères, papillons, oiseaux, poissons, plantes), menaces, services écosystémiques, gestion des APs
- Socio-économique : population, accessibilité, infrastructures, foncier et projets de développement
- Institutionnel : projets, institutions, lois, experts

Systèmes de suivi

- Couvert forestier : distribution et évolution des forêts, dynamique territoriale
- Carbone forestier: placettes de terrain, cartes de biomasse
- Gestion forestière : concessions industrielles, forêts communautaires, processus FLEGT
- Conservation de la biodiversité : aires protégées, évolution des espèces et habitats, menaces
- Statistiques forestières : point d'appui pour les statistiques mondiales FRA (FAO)
- Gestion des Aires Protégées

Les résultats de cette activité de consolidation consisteront en :

- L'augmentation de la base de connaissances (ajout de nouvelles données) comprenant les aspects biophysiques, biologiques, socio-économiques, institutionnels des forêts humides et des APs d'Afrique Centrale.
- L'amélioration de la présentation de ces données (à réaliser à travers une restructuration de l'interface cartographique) à envisager pour (i) mieux cibler les informations sur les besoins des différentes catégories d'utilisateurs, (ii) mieux assurer leur utilisation à travers l'élaboration de « *Decision Support Systems* » (DSSs) ciblés et (iii) en augmenter la visibilité. De même, les hyperliens vers les bases de données externes (textes de lois ECOLEX, études diverses...) seront à inclure.
- Le développement des systèmes de suivi:
 - cartographie forestière : inclure une carte améliorée des types forestiers à moyenne résolution spatiale (10-50m)
 - déforestation : inclure des liens avec les nouveaux systèmes de visualisation comme Global Forest Watch et vers des projets de suivi de la dynamique territoriale
 - carbone forestier : inclure les métabases de données sur les placettes de terrain et les cartes de biomasse de la région
 - gestion forestière : ajouter les nouvelles données sur les forêts communautaires et sur les processus de légalité dont FLEGT
 - biodiversité : inclure les liens avec le projet BIOPAMA (dont l'Observatoire pour l'Afrique Centrale est hébergé à l'OFAC) et notamment les formulaires d'analyse de contexte, d'efficacité de gestion et de gouvernance des Aires Protégées
 - statistiques forestières : inclure les nouvelles données du programme d'Evaluation des Ressources Forestières de la FAO (FRA-2015)
- La mise à disposition (via le site Web www.observatoire-comifac.net) de nouvelles données de référence (spatiales et non-spatiales) :
 - fichiers géographiques de référence des différentes unités de gestion
 - études scientifiques de référence indexées thématiquement (typologie forestière, couvert forestier, carbone, gestion forestière, biodiversité, dynamique territoriale...)
 - cartes thématiques préétablies par pays et par unité de gestion territoriale.

L'offre devra détailler :

- les ajouts et améliorations à apporter dans la base de connaissances pour les différents secteurs, à savoir les éléments biologiques, socio-économiques et réglementaires de base nécessaires, ainsi que le format et l'échelle adéquats pour ces données, et leur implication en tant que services environnementaux.
- les ajouts et améliorations à apporter aux systèmes de suivi de la dynamique du couvert forestier, du carbone forestier, de la gestion forestière, de la biodiversité et de la gestion des Aires Protégées et aux statistiques forestières pour une meilleure aide à la décision et une prise en compte des services environnementaux.
- les changements à apporter au site Web pour structurer et distribuer les données de référence et pour faciliter l'utilisation de l'information pour la prise de décision.

La description technique de la base de données est fournie sur le site de l'Observatoire, dans la section « L'Observatoire », sous-section « Documents ».

Référence	Produits	Date	Type
D 1.1	Consolidation de la base de connaissances	Mois 6, 12, 18	Description de l'état d'avancement dans les rapports périodiques et le rapport final
D 1.2	Consolidation des systèmes de suivi	Mois 6, 12, 18	Description de l'état d'avancement dans les rapports périodiques et le rapport final
D 1.3	Distribution de données de référence	Mois 6, 12, 18	Description de l'état d'avancement dans les rapports périodiques et le rapport final

Pour que les rapports puissent être acceptés par le CCR, la description de l'état d'avancement de ces activités devra démontrer leur exhaustivité et pertinence, en particulier en détaillant le volume et l'adéquation des données ajoutées à la base de connaissances et des améliorations apportées aux systèmes de suivis.

2.2 Implication renforcée de l'OFAC dans les processus de décision

Afin de garantir une bonne utilisation des informations générées par OFAC, un certain nombre de dimensions seront exposées dans l'offre : (i) l'organisation de l'OFAC, (ii) les relations avec la COMIFAC et le PFBC, (iii) les relations avec les administrations nationales, (iv) les relations avec les autres acteurs régionaux.

2.2.1 Cellule technique OFAC

Lors de la seconde phase du programme d'appui à l'OFAC, deux cellules régionales complémentaires ont été développées à Kinshasa (RDC) et Yaoundé (Cameroun):

- La cellule de Yaoundé se focalise essentiellement sur le lien institutionnel entre OFAC, le secrétariat exécutif de la COMIFAC, les points focaux nationaux et les partenaires extérieurs.
- La cellule de Kinshasa se concentre sur les aspects techniques de production des données géographiques et de coordination des publications.

Dans cette phase, les rôles des deux cellules pourront être redistribués en fonction de l'accessibilité et de la présence d'autres structures dans les villes considérées.

L'offre devra décrire l'organisation et les activités des deux cellules régionales basées à Kinshasa (RDC) et Yaoundé (Cameroun). Dans la description de l'organisation et des activités une attention particulière sera portée à : (i) la composition en personnel, (ii) les accords formels et les arrangements pratiques avec les organisations résidentes dans ces villes, (iii) la répartition des tâches à exécuter et des pays à suivre.

Référence	Produits	Date	Type
D 2.1a	Cellule de suivi à Kinshasa opérationnelle	Mois 6, 12, 18	Description de l'état d'avancement dans les rapports périodiques et le rapport final

D 2.1b	Cellule de suivi à Yaoundé opérationnelle	Mois 6, 12, 18	Description de l'état d'avancement dans les rapports périodiques et le rapport final
--------	---	----------------	--

Pour que les rapports puissent être acceptés par le CCR, la description de l'état d'avancement de ces activités devra démontrer la mise en place effective des personnels et des arrangements pratiques pour les deux cellules régionales.

2.2.2 Lien avec la COMIFAC et le PFBC

L'OFAC est rattaché à la COMIFAC (Secrétariat exécutif et Ministères nationaux), dans la mesure où les partenaires du CBFP, y compris la Commission Européenne, ont pris acte du rôle primordial de la COMIFAC dans l'application et le suivi de son plan de convergence. OFAC en devient l'outil privilégié de suivi. L'OFAC doit aussi servir les objectifs des autres partenaires du PFBC.

L'offre devra décrire les moyens concrets à mettre en place pour assurer cette liaison avec la COMIFAC et le PFBC, incluant les mécanismes de pilotage et de coordination scientifique.

Le résultat de cette action sera une pleine reconnaissance d'OFAC comme plate-forme régionale de référence pour l'information relative aux forêts. L'indicateur mesuré pour cela sera le nombre de collaborations existantes entre OFAC et les autres projets de la région.

Référence	Produits	Date	Type
D 2.2.	Suivi du comité de pilotage et mise en place d'un comité scientifique	Mois 6, 12, 18	Description de l'état d'avancement dans les rapports périodiques et le rapport final

Pour que les rapports puissent être acceptés par le CCR, la description de l'état d'avancement de ces activités devra démontrer la mise en place effective d'une liaison avec la COMIFAC et le PFBC.

2.2.3 Lien avec les administrations nationales

Les administrations nationales en charge des forêts et de l'environnement sont des acteurs majeurs et parmi les bénéficiaires ultimes d'OFAC. Elles interviennent dans la sélection, la collecte et la validation des indicateurs nationaux ainsi que dans l'animation des réseaux nationaux. Un lien fort doit exister entre ces administrations et la cellule régionale pour augmenter le sentiment d'appropriation nécessaire à la pérennité du projet.

L'offre devra décrire les moyens concrets à mettre en place pour renforcer les mécanismes de collecte et de validation des informations au niveau national et pour augmenter le sentiment d'appropriation des administrations nationales. L'offre doit décrire les procédures proposées pour collecter les données relatives aux années 2014 et 2015.

Le résultat de cette action sera une appropriation plus grande d'OFAC de la part des administrations nationales, en fournissant des données nécessaires à la gestion de leurs ressources forestières et des informations pour la notification aux conventions internationales environnementales. Le nombre de références aux données de l'OFAC dans le cadre des rapports aux conventions internationales sera produit par le prestataire durant l'exécution du projet.

Référence	Produits	Date	Type
-----------	----------	------	------

D 2.3.	Renforcement du lien avec les administrations nationales	Mois 6, 12, 18	Rapports d'atelier nationaux de validation et rapports de mission à inclure dans les rapports périodiques et le rapport final
--------	--	----------------	---

Pour que les rapports puissent être acceptés par le CCR, la description de ces activités (ateliers et missions) devra démontrer le renforcement effectif des mécanismes de collecte et de validation des informations.

2.2.4 Lien avec les acteurs locaux et sous-régionaux

Les acteurs locaux (sociétés forestières, ONGs de conservation...) et sous-régionaux (RAPAC, ERAIFT, WRI, OSFAC) ont une importance capitale dans le système de collecte et de validation des données d'OFAC. Une animation de ces groupes d'intervenants doit se poursuivre pour garantir à long terme l'approvisionnement en données fiables de la base de données.

L'offre devra décrire les moyens concrets à mettre en place pour garantir l'implication à long terme des fournisseurs de données locaux et régionaux, y compris les incitants indirects comme l'augmentation de visibilité.

Le résultat de cette action sera une adhésion des acteurs locaux et régionaux à OFAC, en leur fournissant un intérêt à collaborer à long terme dans la provision d'informations. Le nombre d'acteurs locaux (concessions forestières, aires protégées) contribuant activement à la base de données sera fourni par le prestataire durant l'exécution du projet.

Référence	Produits	Date	Type
D 2.4.	Renforcement du lien avec les acteurs locaux et régionaux	Mois 6, 12, 18	Rapports d'atelier nationaux de validation et rapports de mission à inclure dans les rapports périodiques et le rapport final

Pour que les rapports puissent être acceptés par le CCR, la description de ces activités (ateliers et missions) devra démontrer l'implication effective des fournisseurs de données locaux et régionaux

2.3 Production de documents de synthèse et d'outils de communication

La question de la diffusion des résultats et de leur traduction en décisions politiques est bien évidemment une question cruciale qui retiendra toute l'attention de l'équipe du projet. La principale difficulté tient à la nature diverse des informations produites (écologiques, socio-économiques), de leur présentation (cartographique, tabulaire, bibliographique) et des groupes cibles du projet. Les résultats de cette action sont une communication ciblée par des moyens adaptés aux différentes populations-cibles : COMIFAC, ministères, PFBC, ONGs, société civile locale et internationale.

2.3.1 Etat des Forêts 2016

Le projet assurera la coordination de la publication de l'Etat des Forêts 2016, à la suite des éditions précédentes et selon les mêmes formules de concertation avec les partenaires du PFBC et sous la responsabilité de la COMIFAC.

L'offre détaillera la procédure de consultation des bénéficiaires potentiels, la concertation avec les partenaires, et le calendrier de publication estimé.

Référence	Produits	Date	Type
D 3.1	Etat des Forêts 2016	Mois 18	Publication d'un rapport technique

2.3.2 Etat des Aires Protégées

Le projet assurera la coordination de la publication de l'Etat des Aires Protégées début 2015 sous la responsabilité du RAPAC, s'appuyant sur les informations produites puis structurées et analysées par l'Observatoire dans le cadre des actions liées au projet BIOPAMA. Ce travail sous-entend le maintien et la mise à jour si nécessaire de la version électronique des formulaires d'analyse contexte, efficacité gestion et gouvernance des APs, développé par OFAC en 2014 avec l'appui du RAPAC.

L'offre détaillera la procédure de consultation des bénéficiaires potentiels, la concertation avec les partenaires, et le calendrier de publication estimé.

Référence	Produits	Date	Type
D 3.2	Etat des Aires Protégées d'Afrique Centrale	Mois 4	Publication d'un rapport technique

2.3.3 Site Web

Le projet dans son ensemble assurera le développement du site Web de l'Observatoire, en coordination avec le responsable technique du site Web basé à Ispra et financé hors de la présente offre. Les spécialistes des systèmes d'information contribueront au design et au développement du site Web.

Référence	Produits	Date	Type
D 3.3	Développement du site Web	Mois 6, 12, 18	Description de la contribution au développement dans les rapports périodiques et le rapport final

Pour que les rapports puissent être acceptés par le CCR, la description du développement du site Web devra démontrer une contribution effective au design et au développement du site Web

2.4 Lieu et durée du projet

Le projet s'appuie sur deux entités géographiques : la cellule de coordination est basée à Yaoundé auprès de la COMIFAC, tandis qu'une cellule technique est basée à Kinshasa. De nombreuses missions se feront dans les autres pays de la COMIFAC. L'assistance technique est prévue à partir du premier semestre 2015 en fonction de la date de signature du contrat, pour une durée de 18 mois.

3. BESOINS

3.1 Ressources humaines

Pour une période de 18 mois, le projet prévoit environ 150 HJ (hommes jour) d'assistance technique de courte durée et entre 126 et 144 HM (Homme Mois) de postes obligatoirement requis en longue durée pour faire fonctionner les cellules régionales :

Experts principaux

Coordonnateur régional	18 HM
Expert en systèmes d'information	18 HM

Autres experts

Expert en sites Web et bases de données	54-72 HM
---	----------

Personnel d'appui

Secrétaires	18 HM
Chauffeur	18 HM

Considérant le contexte géographique et linguistique de la prestation de service requise, la langue de travail principale sera obligatoirement le français.

3.1.1 Experts long-terme senior

Le prestataire devra fournir les curriculum vitae des deux experts principaux, l'expert en systèmes d'information et l'expert en foresterie, qui entreront en compte dans l'évaluation de l'offre (voir annexe administrative). L'examen des CV fait partie des critères de sélection ; les spécifications minimales à respecter sont détaillées dans l'avis de marché.

(1) Coordonnateur Régional

Le Coordonnateur Régional – sera basé à Yaoundé (Cameroun). Il aura une forte capacité de dialogue et de médiation et une expérience pluridisciplinaire substantielle lui permettant d'appréhender la complexité du milieu et de gérer une équipe d'experts provenant de différentes disciplines et de différents milieux.

Le Coordonnateur Régional représente également OFAC auprès des partenaires du PFBC et dans les instances régionales. A ce titre il doit être bon communicateur et médiateur. Il devra ainsi négocier avec les partenaires des accords de coopération sur l'échange de données.

Formation : Diplôme universitaire supérieur dans les domaines de la foresterie, gestion des ressources naturelles, écologie. Une bonne connaissance dans les techniques de l'information (télédétection, systèmes d'information géographique, Web) est un atout.

Profil :

- minimum 8 ans d'expérience professionnelle internationale, dont 4 ans en coordination et mise en œuvre de projets de gestion et de protection des ressources naturelles ;

- capacités démontrées de communication et de négociation et concertation, tant au niveau des populations locales que des plus hauts niveaux des décideurs politiques (liste des projets menés dans ce domaine);
- bonnes connaissances des problématiques de gestion et conservation des ressources naturelles, y compris les aspects institutionnels (liste de projets menés dans ce domaine);
- des connaissances spécifiques en politiques de gestion et d'évaluation d'aires protégées, en fonctionnement de structures de gestion des aires protégées sont un atout ;
- maîtrise (écrite et orale) en français et anglais; maîtrise informatique minimum : Word, Excel, PowerPoint;
- connaissance des écosystèmes africains, de préférence de ceux de l'Afrique centrale, ainsi que des institutions de cette région.

(2) Expert en systèmes d'information

Rôle

L'expert en information environnementale sera basé à Kinshasa (République Démocratique du Congo). Il travaillera en étroite collaboration avec le coordonnateur régional. Il devra également jouer un rôle important dans la représentation du projet dans la partie orientale du bassin du Congo.

Son rôle sera de superviser le développement de la plate-forme d'information environnementale et la production des documents de référence. Il aura une forte capacité de dialogue avec les différents acteurs de ce secteur au niveau national; régional et international.

Formation : Diplôme universitaire supérieur dans les domaines de la foresterie, gestion des ressources naturelles, écologie. Une spécialisation dans les techniques de l'information (télédétection, systèmes d'information géographique, Web) est souhaitée.

Profil :

- minimum 8 ans d'expérience professionnelle internationale, dont 4 ans en mise en œuvre de projets d'information environnementale;
- capacités démontrées de communication et de négociation et concertation (liste des projets menés dans ce domaine) ;
- bonnes connaissances des problématiques d'aménagement durable des forêts, y compris les aspects liés à l'exploitation illégale des forêts
- maîtrise (écrite et orale) en français et anglais; maîtrise informatique minimum : Word, Excel, PowerPoint, Access ;

3.1.2 Experts long-terme junior

Le prestataire choisira et engagera les experts dont le profil correspond aux exigences et pour la durée mentionnées ci-dessous. Pour ces postes, le prestataire doit s'efforcer, sauf exception dûment justifiée et approuvée préalablement par l'autorité contractante, de recruter localement des personnes dotées des compétences professionnelles requises. Tous les experts recrutés doivent être indépendants et les responsabilités qui leur seront confiées ne doivent pas les placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Les procédures suivies par le prestataire pour le recrutement des experts doivent être transparentes, documentées et reposer sur des critères définis dans ce document, notamment en ce

qui concerne les qualifications professionnelles, les connaissances linguistiques et l'expérience professionnelle. Les candidatures retenues par le prestataire, ainsi que les documents de procédure de recrutement correspondante, seront soumis à l'approbation de l'autorité contractante. Les indemnités de retard pour l'engagement des experts sont définies à l'article II.12 du contrat, sauf exception dûment justifiée, ne relevant pas de la responsabilité du contractant et approuvée préalablement par l'autorité contractante.

Il convient de préciser que les fonctionnaires ou toute autre personne travaillant dans l'administration publique du pays bénéficiaire ne peuvent pas être recrutés comme experts, sauf si mis en disponibilité.

(1) Experts en sites Web et systèmes d'information géographique

Les deux experts en systèmes d'information géographique auront la charge d'intégrer des données géographiques à la base de données FORAF et de les formater dans une manière acceptable par le site Web.

Formation : Diplôme universitaire supérieur dans les domaines de la géographie, de la géomatique ou de la gestion des ressources naturelles.

Profil :

- minimum 3 ans d'expérience professionnelle en mise en œuvre de systèmes d'information géographique appliqués à la gestion et la protection des ressources naturelles, ou en informatique appliquée à l'information environnementale ;
- des connaissances en aménagement forestier tropical et/ou en gestion des aires protégées sont un atout;
- maîtrise (écrite et orale) en français et notions d'anglais;
- maîtrise informatique minimum : Word, Excel, PowerPoint, Access ou équivalent, ArcView ou ArcGIS ou équivalent, php, python ou équivalent;

3.1.3 Personnel d'appui local

Du personnel de soutien sera nécessaire pour le fonctionnement de la cellule de Kinshasa. Au minimum, une secrétaire est nécessaire à temps plein, avec une connaissance informatique du traitement de texte et du tableur, permettant d'encoder des données. Un chauffeur pour la ville sera également engagé par le projet.

3.1.4 Experts thématiques d'appui

Des besoins complémentaires en Assistance Technique court-terme nécessaires pour atteindre les résultats attendus existent et devront être pris en compte par le prestataire dans la partie décrivant l'organisation du projet. Les besoins suivants doivent être remplis par une série de missions à court terme exécutées par un pool d'experts proposés dans l'offre et qui font état de la capacité technique du contractant à mener un tel projet. Les domaines à pourvoir sont les suivants :

Expertise en Foresterie et biodiversité (entre 40 et 60 jours) : aménagement durable, exploitation forestière, processus FLEGT, législation, gestion d'aires protégées, évaluation de biodiversité, Produits Forestiers Non Ligneux

Expertise en systèmes d'information (entre 80 et 120 jours) : télédétection, systèmes d'information géographique, modélisation spatiale

3.2 Missions

De nombreuses missions en Afrique et en Europe devront être effectuées dans le cadre de ce projet par les experts de la Cellule basée à Kinshasa et par les experts d'appui. Une première estimation du nombre de missions et de jours a été établie :

	minimum	maximum
Vols intercontinentaux	12	18
Vols africains	15	25
Vols européens	3	8
Jours de mission en Europe	15	25
Jours de mission en Afrique	100	140

Les per-diem sont les per-diem en vigueur pour les actions extérieures de la Commission.³

3.3 Sous-contrats

Les travaux qui ne pourront pas être réalisés directement par le personnel de la cellule de Kinshasa pourront être sous-contractés. La collecte de certaines informations sur le terrain et l'organisation de séminaires font partie de ces contrats qui devront être mentionnés dans l'offre. Les sous-traitants potentiels seront indiqués.

Sur la base de l'expérience de la première phase, il est prévu une enveloppe totale maximale de 50 000 EURO pour l'organisation de séminaires de formation et de sensibilisation dans la région Afrique Centrale. Une première estimation de la nature et du nombre des séminaires sera proposée par le prestataire, ainsi que du montant correspondant. L'accord final sur la nature des séminaires interviendra chaque année lors de la réunion annuelle.

Une enveloppe de 10.000 EUR sera prévue pour des petites publications sur place. Les frais de publication des rapports spécialisés seront pris en charge par d'autres financements.

3.4 Installations et équipements mis à disposition par le prestataire

Le prestataire doit veiller à ce que les experts de la cellule et les experts court-terme disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

3.4.1 Bureaux et logements

Les bureaux nécessaires à l'hébergement de la Cellule sont identifiés et sont loués par le prestataire pour toute la durée du projet. La localisation des bureaux devra tenir compte des collaborations mises en place avec les autres institutions de la région. La location des bureaux, l'achat des meubles de bureau, les frais d'entretien (électricité, téléphone, eau, liaison Internet) seront inclus dans le budget. Le logement des experts principaux sera couvert par leurs honoraires. Le logement des autres experts n'est pas couvert par le projet.

³ http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/per_diems/documents/perdiem_200907.pdf

3.4.2 Véhicules

Les véhicules utilisés actuellement par l'OFAC à Kinshasa et Yaoundé seront maintenus en parfait état de marche pour le bon fonctionnement du projet: ils serviront aux experts du projet dans leurs déplacements professionnels et pour des besoins plus ponctuels (séminaires, missions...). Il convient également de prévoir des frais de maintenance et de fonctionnement de trois véhicules (y compris l'assurance).

Les véhicules acquis deviennent la propriété de la Commission Européenne à la fin du projet et seront rétrocédés à la délégation de la Commission Européenne à Kinshasa et Yaoundé à la fin du projet pour une rétrocession vers les institutions bénéficiaires.

3.4.3 Equipement informatique et de bureau

En fonction de la vétusté des équipements acquis lors des phases précédentes du projet, le matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement de la cellule (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, réseau, Internet...) sera prévu dans le budget. L'équipement informatique devra permettre de faire tourner des applications de bases de données et géomatiques habituelles (ArcGis, PostGres, ou similaires). Il est également nécessaire de prévoir un ordinateur de bureau dans chaque pays de la COMIFAC pour la collecte et l'encodage des données. Les logiciels et les frais de fonctionnement de ces équipements seront également prévus dans le budget.

Lors de l'acquisition du matériel informatique, la Commission Européenne devra donner son accord préalable. Le matériel acquis par le prestataire deviendra la propriété de la Commission Européenne la fin du projet et sera rétrocédé à la délégation de la Commission Européenne à Kinshasa et Yaoundé à la fin du projet.

4. SUIVI DU PROJET

4.1 Produits à délivrer

Les différents rapports seront produits en français, qui est la langue officielle de la majorité des pays de la COMIFAC.

4.1.1 Rapports intermédiaires et final

Un rapport sera produit tous les 6 mois. Ce rapport comprendra une partie technique et une partie administrative et financière. La partie technique détaillera les objectifs de la période pour les trois composantes (détaillées aux points 3.1, 3.2 et 3.3), les résultats obtenus, les problèmes apparus et les leçons à en tirer. La partie administrative et financière détaillera l'état des dépenses selon le budget prévisionnel, l'état des prestations et des missions. Ce rapport sera fourni sous format papier en 3 exemplaires et sous format digital.

Référence	Produits	Date	Type	Modalité/Support
D 5.1.a	Rapport d'avancement 1	Mois 6	Rapport technique et administratif	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM
D 5.1.b	Rapport d'avancement 2	Mois 12	Rapport technique et administratif	3 rapports sur papier 3 copies sur CD-ROM
D 5.1.c	Rapport final	Mois 18	Rapport technique et administratif	3 rapports sur papier

				3 copies sur CD-ROM
--	--	--	--	---------------------

Pour que les rapports puissent être acceptés par le CCR, la description de l'état d'avancement des activités du projet devra démontrer leur exhaustivité et pertinence, en particulier en détaillant la mise en place des experts, des équipements et l'exécution des tâches requises.

4.1.2 Etat des Forêts

Référence	Produits	Date	Type	Modalité/Support
D 5.2.a	Etat des Forêts 2016	Mois 12	Rapport de synthèse	Rapport digital

Le niveau de qualité de ce rapport devra satisfaire le niveau nécessaire à une publication internationale pour pouvoir être acceptés par le CCR. L'EDF 2016 devra être du même niveau de contenu et de forme que les Etats des Forêts précédents (dans une version simplifiée).

4.1.3 Base de données et site Web

Le contenu complet de la base de données sera envoyé tous les 3 mois au CCR pour archivage. Le format de délivrance devra être conforme à la description technique de la base de données.

Rapports / activités	m+6	m+12	m+18
Rapport d'avancement 1	D.5.1.a		
Rapport d'avancement 2		D.5.1.b	
Rapport final			D.5.1.c
Etat des Forêts 2016		D 5.2.a	
Etat des Aires Protégées	D 5.2.b		

4.2 Suivi de l'exécution

Au début et à mi-parcours du projet, une réunion se tiendra pour détailler les objectifs annuels spécifiques et les principaux moyens d'y arriver. Seront présents à cette réunion : les responsables du contractant, un responsable du CCR, un représentant de la Commission Européenne dans la région, un représentant de la COMIFAC et un représentant des partenaires du PFBC. Le lieu de ces réunions sera conjointement décidé par le prestataire et le CCR.

Les rapports de fin de projet seront rendus durant le 17^{ème} mois. L'autorité contractante aura alors un mois pour les commenter et la version finale sera remise durant le 18^{ème} mois de projet.

Table des acronymes et sites Web correspondants

CARPE - Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale -

<http://carpe.umd.edu/French/index.asp>

CCR – Centre Commun de Recherche (Commission Européenne)

COMIFAC - Commission en charge des Forêts d'Afrique Centrale - <http://www.comifac.org>

ECOFAC – Conservation et utilisation rationnelle des ECOSystèmes Forestiers d'Afrique Centrale -

<http://www.ecofac.org>

ENEF - Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon)

ERAIFT – Ecole Régionale d'Aménagement et d'Inventaire Forestiers (R.D. Congo)

FAO – Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (Nations-Unies) – <http://www.fao.org>

FLEGT - http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/forest/initiative/index_en.htm

GFW – Global Forest Watch <http://www.globalforestwatch.org>

GMES – Global Monitoring for Environment and Security -

<http://acpobservatory.jrc.ec.europa.eu/GMESAfricaActionPlandraft0/tabid/137/Default.aspx>

ONG – Organisations Non Gouvernementales

OSFAC – Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale <http://www.osfac.net>

PFBC – Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo - <http://www.cbfp.org/index.htm>

RAPAC - Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale <http://www.rapac.org>

SYGIAP – Système de Gestion Intégré des Aires Protégées (Belgique – RDC)

<http://geoweb.ugent.be/sygiap/>

UN-REDD – REDD programme de la FAO/UNEP/UNDP

WRI - World Resources Institute